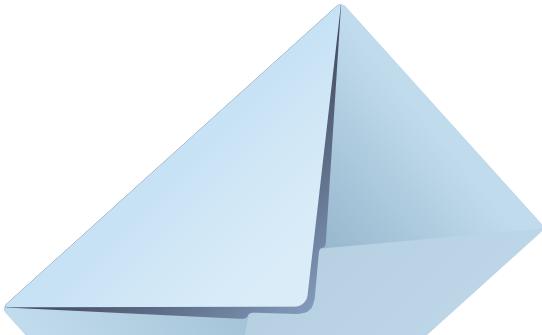


Du 20 octobre jusqu'au 2 novembre 2016



# VOUS POURREZ VOTER POUR VOUS !

Vous serez amené à voter pour des candidats aux élections consulaires.  
Ils sont comme vous des hommes et des femmes, chefs d'entreprises.

Dans votre CCI, ils travailleront pour les 5 prochaines années au développement de votre territoire et seront là pour accompagner vos projets.

Projets de création, de transmission d'entreprises, de formation, de transition énergétique ou numérique, d'internationalisation...  
Ils seront à vos côtés pour construire l'économie de demain.



# CALENDRIER

Vous trouverez ci-joint une fiche concernant votre entreprise.  
Merci de vérifier les informations qui y figurent et de la retourner avant le 30 avril 2016.

## • Du 18 juillet au 25 août 2016

Vous pouvez consulter les listes électorales auprès de votre CCI de région, à la Préfecture et dans chaque greffe de tribunal de commerce.

## • À partir du 20 octobre 2016

Vous recevrez le matériel de vote et vous pourrez voter jusqu'au 2 novembre par Internet ou par courrier.

## • 10 novembre 2016, au plus tard

Proclamation des résultats

En savoir plus sur [www.xxx.cci.fr](http://www.xxx.cci.fr)



## LA CCI XXXX, C'EST :

**XXX XXX** porteurs de projets accompagnés



**XXXXXX**

projets innovation détectés et accompagnés

xxx opérations de promotion de l'innovation



**XXXX**

entreprises à potentiel accompagnées à l'international

xxxx formalités à l'international effectuées



**XXX XXX**

apprentis formés

xxx xxxx jeunes et adultes formés par an dans x centres de formation ou écoles



**VOTRE LOGO**